



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de juin, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°69**

Date de Publication
<b>30 JUIN 2022</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>30 JUIN 2022</b>
Date de la convocation
<b>17 juin 2022</b>

### **Présents :**

Mmes FIGARELLA, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.  
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MORTELETTE, MACHERAS DE MONTILLET.

### **Pouvoirs :**

Mme BRUNET à Mme FIGARELLA  
Mme HERVE GENOVESI à Mme le Maire  
Mme VAUTRIN à Mme MATEO  
M. DENONFOUX à M. CHAIX  
M. DE SOUSA à M. MORTELETTE  
M. MAS-FRAISSINET à M. BOYER  
M. REYMOND à M. MACHERAS DE MONTILLET

### **Absents :**

Mme GOBET  
Mme LOVERA  
M. FAVIER

Madame VEILEX a été élue secrétaire

**Objet : Rapport annuel du service géré en délégation de service public. Casino de Cassis. Exercice 2020/2021.**

A la demande de Madame le Maire, madame SAGAUT expose à ses collègues que la ville de Cassis a confié, par délégation de service public, la gestion du casino à la Société pour le Développement Touristique de Cassis, par contrat signé le 17 février 2006, pour une durée de 18 ans.

**Vu** l'article L.3131-5 du code de la commande publique relatif aux contrats de concession qui dispose : « Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu à l'article L.1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

Ce rapport est transmis au conseil municipal pour qu'il en prenne acte, conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT.

Il convient de présenter au conseil municipal de Cassis le rapport annuel du délégataire pour la gestion du Casino de Cassis - exercice 2020/2021.

La période concernée par le présent rapport a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire du COVID 19 qui a impacté fortement l'activité de la Société. L'établissement a été fermé courant octobre 2020 jusqu'au 19 mai 2021, conformément aux décisions gouvernementales. Lors de sa réouverture, le passe sanitaire a été mis en place.

Il est précisé que ce document sera mis à la disposition du public en Mairie, aux heures d'ouverture, dans les quinze jours qui suivent sa présentation au conseil municipal.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De prendre acte de ce rapport ;
- D'indiquer qu'il sera consultable par le public en mairie, aux heures d'ouverture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte à l'unanimité** de ce rapport.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 25 juin 2022.

Le Maire,  
Danielle MILON

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MARIE DE CASSIS' at the top and 'du Rhône' at the bottom, with a central emblem. The signature is a large, stylized 'M'.